

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 25 MAI 2012
COMPTE RENDU**

PRESENTS : MM. PONCET - MEIER – MOUSSE – MME VEILLAS – M. FARJON – MME COUDOUR – M. CHALOT – MME RICHARD – MM. MOISSONNIER – REBOULET – BRISSAY – OSSEDAT

ABSENTS : MME BARLERIN – M. EPINAT

1 – PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2012

CONVENTION AVEC LOIRE PROFESSION SPORTS

A l'unanimité, la convention avec cet organisme est reconduite. Celui-ci gère le recrutement du maître-nageur et des sauveteurs aquatiques nécessaires au bon déroulement de la période d'ouverture de la piscine.

Juin	Deux personnes (BNSSA ou BEESAN)	Heures et jours d'ouverture piscine
Juillet	Un maitre-nageur (BEESAN)	Temps complet 151,67 H / mois
	Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	Temps non complet 130 H /mois
Août	Un maitre-nageur (BEESAN)	Temps complet 151,67 H / mois
	Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	Temps non complet 130 H /mois

Tableau des tarifs	2010	2011	2012
BEESAN (MAITRE-NAGEUR)	19.15 € /H	19.69 € /H	19.69 € /H
BNSSA (SAUVETEURS AQUATIQUES)	17.71 € /H	17,71 € /H	17,71 € /H

Frais de gestion compris

Une cotisation de 25.00 €, en tant que membre de l'association, doit être payée chaque année.

RECRUTEMENT DES SAISONNIERS (BILLETERIE)

Cette année, cinq agents de billetterie sont recrutés (trois responsables et deux adjoints). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la proposition des membres des commissions du personnel et de la piscine qui s'étaient préalablement entretenus avec les candidats.

2- EMGT – CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ROUTE DE ROANNE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention concernant l'occupation du local communal route de ROANNE par l'Entreprise E.M.G.T. et ce pour une nouvelle période transitoire dans l'attente du déménagement de cette société. Celle-ci a effet acheté de nouveaux locaux sur la commune.

3 – EMMAUS – RENOUVELLEMENT BAIL

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour le renouvellement du bail entre Madame GIRAUD née BOUCHERY Jocelyne et la commune pour le local sis Chemin du Chalendon et mis à la disposition d'EMMAUS pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2011 jusqu'au 30 novembre 2014

4 – ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE VOIRIE

Une convention fixant les modalités financières des travaux supplémentaires de voirie 2012 demandés par les communes a été approuvée par le conseil communautaire. (CCPU)

Le principe : la commune prend à sa charge, par fonds de concours versé à la Communauté de Communes, 100 % du coût des travaux estimés.

La CCPU procédera au remboursement à la commune sur la base du coût réel de l'opération déduction faite d'une subvention à hauteur de 50%.

NOTA : cette année le montant des travaux supplémentaires de la commune de Saint Just étant de 14.290,00 € HT. Le reste à payer devrait donc s'élever à 7.145,00 € HT grâce au montage ci-dessus évoqué.

La convention prend effet à sa date de notification pour s'achever à la date de signature du décompte général et définitif du marché de travaux. Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 – DECISION MODIFICATIVE

Il est nécessaire de procéder à des écritures comptables afin de régulariser des écritures du budget assainissement. Unanimité

6 – CONVENTION COLLEGE PUBLIC/COMMUNE/CG (ERA)

L'utilisation des équipements sportifs municipaux fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le collège Le Breuil et le Conseil Général. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction sur une période de 5 ans et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

Maison de retraite :

Le terrain de boule face à la maison de retraite sera aménagé sur sa moitié pour les résidents qui, avec les enfants du centre de loisirs (CLSH) disposeront d'un espace de jardinage et de détente réalisé à l'aide d'un mobilier bois adapté (support à la terre végétale) et démontable. Une rampe d'accès en bois également démontable sera aussi réalisée. De nombreux acteurs vont aider à la réussite du projet.

La municipalité quant à elle décide de régler la facture relative à l'acquisition du bois (entre 500 et 600 euros)

Travaux sur réseau d'eau à la Chaussessy :

La société qui réalise les travaux a provoqué quelques dégâts sur la chaussée. Le maire adressera un courrier de réclamation à cette dernière ainsi qu'au syndicat des eaux de la Bombarde.

Maison de santé pluridisciplinaire :

Le Maire évoque les débats provoqués en communauté de communes quant à son implantation sur la commune (En lieu et place de l'actuelle maison de retraite, bâtiment neuf ...)

Le Maire rappelle la position transmise par délibération à la CCPU qui précise tous les arguments en faveur d'une implantation au sein de l'actuelle maison de retraite et indique qu'il a fortement réaffirmé la position du conseil municipal de Saint Just.

Projet d'Eoliennes :

Le maire retrace les débats de la réunion publique qui s'est tenue à Moulins Chérier.

Travaux sur réseau d'eau à la Chaussessy :

La société qui réalise les travaux a provoqué quelques dégâts sur la chaussée. Le maire adressera un courrier de réclamation à cette dernière ainsi qu'au syndicat des eaux de la Bombarde.

Camping Municipal :

Un point est fait quant à la relation gérant / municipalité / campeurs

Piscine -entretien et mise en service :

Les heures passées par les agents de notre unité technique pour la mise en route de l'équipement seront comptabilisées ainsi que celles nécessaires à son exploitation.

Fin de la séance vers 22h45